



Déclaration liminaire FSU des Hautes-Pyrénées

CHSCTSD du 30 mars 2021

La crise sanitaire dans laquelle nous sommes plongés depuis plus d'un an s'est enracinée sur un système éducatif qui était déjà en très grandes tensions. Cette crise est loin d'être terminée et les dernières données sont particulièrement inquiétantes, y compris dans notre département qui n'est pour l'instant pas concerné par les nouvelles mesures restrictives.

Le ministre continue de faire comme si le risque de contamination s'arrêtait presque à la porte de l'école ; il considère même que le risque accru de 30% pour les parents de lycéens ou de collégiens est acceptable, comme si les seules alternatives étaient la fermeture et la déscolarisation. Le ministre de l'Éducation est aussi en mesure de dire que les enseignants font partie des catégories professionnelles les moins contaminées ! Comment le prouve-t-il ?

Dans le premier degré, les difficultés de remplacement des enseignants absents rendent difficile le non brassage des groupes d'élèves et font peser un risque épidémique. Le ministère n'épargne aucune charge aux directeurs et directrices. Pire même, il en ajoute avec, par exemple, la préparation administrative des campagnes de tests salivaires.

Dans le second degré, la pression des programmes et des évaluations a été maintenue en lycée et la concurrence entre établissements pousse au recul de la mesure sanitaire la plus évidente : l'allègement des effectifs sur site (la fameuse « jauge » chère au langage ministériel).

Le traitement appliqué aux collèges et aux classes les plus chargées du primaire est encore moins compréhensible.

Quant au plan de tests, que dire du reste à charge d'1€ pour les personnels, illustration de la mesquinerie sans bornes de notre employeur ?

La phase trois de la stratégie vaccinale approche : quelle est la position exacte de notre ministère pour ses agents ? Ministres et président de la République ont beaucoup parlé, sans annoncer d'échéances précises. Les attentes des personnels (tous, pas uniquement les enseignants) sont fortes dans ce domaine et il faut les mettre en regard des moyens éthiques de notre médecine de prévention.

L'absence de visibilité et de stratégie claire s'ajoute à un état de fatigue élevé. Nous avons pu observer des conflits dans les écoles, établissements et services. L'absence de convivialité, la disparition des espaces de régulation informelle, le manque de moyens et de reconnaissance mettent les personnels à mal. Ces conflits sont les

reflets des conditions de travail dégradées, qui s'ajoutent aux restrictions de tout un chacun en dehors du travail.

Nous rappelons l'ensemble des points que nous avons prévu de traiter aujourd'hui avec les autres organisations syndicales :

1. Vote du PV du 11/02/2021
2. Suivi du plan de prévention départemental
3. Quel plan de vaccination à destination des personnels dans le département ?
4. Le décalage entre les informations diffusées dans le point Covid et la réalité : comment sont remontées les informations depuis les écoles et établissements ? A l'inverse, qui prévient les écoles et établissements en cas de test positif chez des personnels ou des élèves ?
5. Les restitutions récentes du CHSCT : quel bilan tirer des deux dernières expériences en visioconférence ?
6. Quel suivi de l'alerte concernant l'école Jean Macé de Tarbes ?
7. Les moyens de remplacement premier degré : quelles consignes en cas de non remplacement (brassage des élèves) ?
8. Les tests salivaires : pourquoi ne pas les déployer rapidement dans les établissements qui présentent des cas ? Quel bilan des premiers tests salivaires et quelle suite ?
9. École Jean Moulin de Tarbes : mentions RSST qui appellent le regard du CHSCT.
10. L'hygiène : quelle déclinaison haute-pyrénéenne de l'enquête hygiène du CHSCTA ?
11. Dernier GT RSST
12. Incompréhensions dans le contexte de crise sanitaire : les situations nationales et locales s'aggravent, des classes, voire des structures, ont été fermées ; malgré cela aucune mesure n'est attendue dans les écoles et collèges (sauf restauration) et des lycées font revenir 100% des élèves en présentiel, quand bien même une logique inverse s'applique dans les départements les plus touchés.

Pour la FSU65

CR du CHSCTSD du 30 mars

- PV adopté
- actualité : point covid ;

Pourquoi fermeture Massey seulement 2 jours ? Détachement arbitraire des AED ? Nombre exact d'absents ? Nombre de tests effectifs ? Quel isolement effectif ?

Réponse DASEN : historique de la crise

DASEN se défend en disant qu'il est déjà allé au-delà du protocole en fermant 2 jours ; selon DASEN l'avis de l'ARS et de la CPAM est de pouvoir rouvrir ; les élèves de l'école d'à côté ont fini par revenir à Massey pour la demi-pension ; mais quelle origine des contaminations ?

Comparaison avec Lycée Jean Dupuy ;

A partir de combien de malades ferme-t-on ? Voir protocole en vigueur.

Préconisation à soumettre au vote : « Au vu du nombre de cas positifs chez les personnels et les élèves, nous préconisons la fermeture temporaire du collège Massey et demandons une expertise de l'ARS pour cerner les modalités de la possible contamination sur le lieu de travail, ou bien si celle-ci a déjà eu lieu, nous demandons à l'ARS de nous communiquer ses conclusions ».

Unanimité

DASEN rappelle que le contact-tracing a été réalisé par l'ARS et la CPAM.

- **Remplacement /formation continue /brassage :**

DASEN a suspendu la formation continue dans le premier degré vendredi dernier.

Manque de candidats remplaçants.

Contradictions démontrées par les représentants.

- **Personnels dont les enfants doivent être gardés à la maison : garde d'enfant malade ou ASA ?**

Enfants de moins de 16 ans (covid/cas contact...) si impossibilité de garde, demande de travail à distance ou ASA (sous attestations).

- **Sorties scolaires de proximité autorisées ou interdites ?**

Pas de sortie avec hébergement mais activité physique et sportive autorisée ; mais brassage à éviter. Cas par cas.

- **Restitutions du CHSCT :**

DASEN explique qu'il doit trouver un équilibre entre la nécessité des restitutions du CHS et les sensibilités des chefs d'établissements qui se sentent mis en cause.

Textes d'information pour les restitutions à revoir.

Critiques sur les modalités de la visio.

- **École Jean Macé de Tarbes :**

DASEN et préfet renvoient au maire de Tarbes, saisi par le DASEN. Attente du retour de courrier. Urgence rappelée par les représentants.

- **école Jean Moulin de Tarbes**

Rappels des différents problèmes (eau à boire, nettoyage, radon); **demande d'une analyse d'eau exhaustive ; intervention inspectrice ISST demandé si la situation ne s'améliorait pas après action du CPD**

- **GT RSST**

demande d'enquête générale qualité de l'air/confort thermique/état général

- **plan d'action départemental TMS**

(voir diapo); **projet reconduit**; questionnaire plus efficace que l'application PGR ; propositions de LP